

L'APPLICATION

id

Disponible sur mobile
et tablette



Android Market Google play

Télécharger dans
l'App Store

Précision

Sommet Universitaire en Implantologie

Deux erreurs se sont glissées dans le livret de 24 pages réalisé à l'occasion du sommet universitaire en implantologie, organisé le 29 janvier 2016 sous l'égide du PEERS France et en partenariat avec DENTSPLY Implants, distribué avec la revue ID du 23 mars 2016.

Ainsi :

- en page 18, il fallait lire :

Diplôme Universitaire Approfondi de Parodontologie et Implantologie - Paris VII

Responsables: Pr. P. Bouchard et Dr F. Mora

- et en page 17 :

Diplôme Universitaire d'Implantologie Orale - Paris V

Responsable: Dr F. Gaultier

Les rédacteurs présentent leurs excuses aux personnes citées et aux lecteurs.

Revalorisation des soins

Front syndical uni avant les négociations conventionnelles

Les trois syndicats dentaires représentatifs, FSDL, CNSD et UJCD, signent le 2 juin un communiqué de presse commun pour montrer leur union, et leur détermination, avant l'ouverture des négociations conventionnelles avec l'assurance maladie et les complémentaires santé prévues en septembre prochain.

C'est un geste fort quelques mois à peine après des élections professionnelles où les invectives n'ont pas manqué et qui ont finalement rebattu les cartes de la représentativité syndicale avec une FSDL majoritaire. « J'ai eu ces dernières semaines plusieurs rendez-vous avec la CNAM, le ministère de la Santé, l'Elysée, la Mutualité, au cours desquels j'ai acquis le sentiment qu'une fenêtre de tir existe pour initier la remise à plat du financement de la chirurgie dentaire. J'ai dit aux deux autres syndicats que si on ne faisait rien maintenant, il serait trop tard », explique Philippe Denoyelle, président de l'UJCD. Une première table ronde s'est donc tenue le 27 mai.

« Les trois syndicats ont fait unanimement le constat d'une dégradation des conditions d'exercice des chirurgiens-dentistes, essentiellement due aux blocages des actes de soins, écrivent les syndicats. La dérégulation rampante du secteur bucco-dentaire s'est accélérée ces dernières années, notamment avec la multiplication des centres low-cost. Cette situation est révélatrice des dérives d'un système à bout de souffle. Sans un réinvestissement significatif de l'État, des régimes d'assurance maladie obligatoire et complémentaire, la santé bucco-dentaire de nos concitoyens se dégradera avec ses impacts sur la santé générale. » Le message est clair : la revalorisation des soins conservateurs est un préalable à la négociation. « Nous ne parlerons de prothèse que s'il y a un effort conséquent préalable de l'assurance mala-

FSDL

cnsd

UJCD
union dentaire

die et des complémentaires sur le remboursement des soins conservateurs, assure Patrick Solera, président de la FSDL, qui voudrait par exemple voir revaloriser l'onlay, au même niveau de remboursement que l'inlay core, mais aussi l'endodontie sur molaire, les composites sur 2 et 3 faces ou les extrac-

tions. Sans avancée, nous demanderons la levée de l'opposabilité sur les soins, en tout cas celle de certains soins. » La CNSD, elle, fait de la revalorisation des tarifs CMU une pierre d'achoppement. « Avec la sous-valorisation actuelle du panier de soins CMU-C, les confrères travaillent à perte, constate Catherine Mojaïsky, présidente de la CNSD. Ce n'est pas tenable. Nous le répétons depuis six mois au gouvernement et aux complémentaires. Sans un engagement fort sur ce point nous nous retirerons. »

Cette réunion intersyndicale et celles qui viendront sont l'occasion pour tous de dresser une ligne rouge. Une liste de points sur lesquels, s'il n'y a pas d'avancée significative de l'assurance maladie, aucun syndicat ne signera la convention. Un minimum vital en quelque sorte. Et si l'assurance maladie propose « une revalorisation forte et cohérente », les syndicats sont prêts à étudier « sans tabou » l'idée de plafonnements partiels de la prothèse. L'enjeu est important : il s'agit ni plus ni moins que de permettre, à terme, de ne plus faire dépendre la survie des cabinets des seuls actes prothétiques. « Historiquement, l'unité n'a jamais été recherchée avec autant de détermination », conclut le communiqué.

Après le Grenelle

L'Ordre publie un « livre blanc » pour le futur de la médecine bucco-dentaire

Le 28 janvier dernier, l'Ordre des chirurgiens-dentistes avait convié, à Paris, l'ensemble des représentants de la profession à un « Grenelle de la santé bucco-dentaire », prolongement de la campagne « Sauvons nos dents » initiée début 2015.

Objectif : trouver des solutions concrètes pour garantir l'accès aux soins de qualité pour tous, tout en réaffirmant les valeurs essentielles de la profession, notamment sa non-marchandisation. Une journée durant, au travers de cinq groupes de travail, les représentants des syndicats, des pouvoirs publics, de l'assurance maladie, de l'Ordre, de l'Académie, des universités, des étudiants, de l'industrie, bref, de toutes les composantes de la profession au sens large, avaient planché chacune sur une grande thématique : formation universitaire, démographie, prévention, cabinet du futur et financement.



Ils ont formulé 23 mesures aujourd'hui regroupées dans un « livre blanc » intitulé « Imaginer la médecine bucco-dentaire de demain » et disponible depuis le 6 juin sur le site internet de l'Ordre. On retiendra notamment trois propositions fortes et concrètes : « Renforcer le contrôle du niveau de formation des praticiens à diplôme étranger » pour détecter les insuffisances professionnelles et imposer une formation clinique suffisante à tout diplômé souhaitant s'installer ; « Mettre en place un conventionnement sélectif dans les zones très surdotées », une piste possible à suivre pour les négociations conventionnelles qui s'ouvrent en septembre, tout comme « Réorienter la pratique vers les soins con-

servateurs ». Il s'agit de « revenir aux fondamentaux du métier » en menant une réflexion globale sur les niveaux de rémunération de la prévention, des soins conservateurs, et des prothèses.

www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr

En chiffres...

321,3 €

C'est ce qu'a dépensé chaque foyer français en 2015 pour sa consommation d'alcool, selon un sondage Ifop (7 juin). Un chiffre en baisse (327,1 en 2014), comme le nombre de Français déclarant consommer de l'alcool au moins une fois par jour (8 % en 2015, contre 15 % en 2010).

Avancée mandibulaire

Selon la CNSD, la Commission de hiérarchisation des actes a validé la prise en charge de la réalisation par le chirurgien-dentiste des orthèses d'avancée mandibulaire sur une base de remboursement de 220 € doublée d'une possibilité de dépassement plafonné à 350 €. L'Uncam devrait publier cette décision rapidement.

Loi de santé

Le tiers payant ?

« C'est réglé, il marchera ! »

Les complémentaires ont mis en place un serveur de vérification d'ouverture des droits, pour toutes les complémentaires et qui, en quelques secondes, apportera au médecin une garantie absolue de paiement et de délais. C'est réglé. Le tiers payant généralisé marchera », assure avec force Étienne Caniard, président de la Mutualité française, dans les colonnes du *Quotidien du Médecin* le 6 juin. Selon lui, la décision du Conseil constitutionnel du 21 janvier de rendre facultative l'application du tiers payant pour la part complémentaire ne sera pas un frein. « Pensez-vous que les 90 % de médecins généralistes en secteur I vont s'amuser à faire le tiers payant pour la part obligatoire et à faire payer 6,90 € pour la part complémentaire ? interroge-t-il. Évidemment non ! Ce sera comme pour la carte Vitale : malgré une certaine frilosité au départ, les médecins ont fini par l'adopter. Il serait quand même paradoxal que la santé soit le seul secteur qui n'intègre pas les outils modernes de paiement. » Pourtant, c'est justement au nom de cette décision du Conseil constitutionnel que la CNSD a appelé le 31 mai tous les syndicats médicaux et paramédicaux à ne pas siéger, le 15 juin prochain, au premier comité de pilotage du tiers payant. « Le maintien de ce comité de pilotage est illégal. Notamment par la présence de nombreux représentants des complémentaires, alors qu'elles ne sont plus concernées par le dispositif qui doit se limiter à la seule part du régime obligatoire de l'Assurance maladie », selon le syndicat dentaire. Le 2 juin, quatre des cinq syndicats de médecins ont annoncé eux aussi qu'ils boycottaient cette réunion.